

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LYON

04/08/2021

N° E21000105 /69

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

CODE :

Vu enregistrée le 29/07/2021, la lettre par laquelle le Maire d'ORLIENAS demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet le projet de règlement local de la publicité, des enseignes et préenseignes de la commune ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Laurette WITTNER est désignée en qualité de commissaire enquêtrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, la commissaire enquêtrice est autorisée à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à la commune d'ORLIENAS et à Madame Laurette WITTNER.

Fait à Lyon, le 04/08/2021

Pour la première vice-présidente empêchée,
Le vice-président

Marc Clément

